

Guide du demandeur de Subventions aux Autochtones du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques



Appel de propositions 2025

À propos de ce guide du demandeur

Le présent guide du demandeur fournit des conseils pour appuyer l'élaboration de demandes de financement dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC. Le guide comprend trois sections principales :

- **la section 1 : Admissibilité** décrit les exigences de base auxquelles votre initiative doit répondre pour être admissible au financement dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC et fournit des exemples d'initiatives admissibles qui pourraient être financées;
- **la section 2 : Processus de demande** fournit des détails sur la façon de soumettre votre demande, dont la documentation requise au moment de la soumission, ainsi qu'un aperçu du processus d'évaluation et des critères que RNCan utilisera pour sélectionner les initiatives à financer;
- **la section 3 : Lignes directrices sur le formulaire de demande** fournit des conseils et des exemples pour vous aider à remplir chaque section du formulaire de demande.

Les demandeurs potentiels sont également encouragés à consulter les renseignements sur cette opportunité de financement qui sont contenus sur la [page Web de Subventions aux Autochtones du FIMC](#) avant de préparer une demande. Veuillez envoyer un courriel à cmif_ig-sa_fimc@nrcan-rncan.gc.ca si vous avez des questions.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 

Table des matières

Section 1 : Admissibilité	1
Subventions aux Autochtones du FIMC : Vérification de l'admissibilité	1
Exemples de demandes	2
Section 2 : Processus de demande	3
Étape 1 : Présentation de la demande	3
Étape 2 : Évaluation de la demande	4
Étape 3 : Approbation du financement	4
Section 3 : Lignes directrices sur le formulaire de demande	5
Renseignements généraux sur le demandeur	5
Organisation requérante (questions 1 à 3)	5
Désignation nordique ou éloignée (questions 4 à 5)	6
Projet minier et d'infrastructures liées aux minéraux critiques (questions 6 à 8)	7
Impacts potentiels des projets miniers et d'infrastructures (questions 9 à 10)	10
À propos de votre initiative dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC (questions 11 à 22)	12
Résumé de l'initiative	12
Résultats et avantages	14
Activités, extrants et résultats	16
Coûts	18
Équipe	21
Principaux risques ou défis	22
Attestation de conflit d'intérêts	23
Déclarations	23
Clôture	23
Annexe A : Projets d'infrastructures admissibles	24
Annexe B : Activités et dépenses admissibles	25
Activités admissibles	25
Dépenses admissibles	25

Section 1 : Admissibilité

Cette section décrit les exigences de base auxquelles votre initiative doit répondre pour être admissible au financement dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC et fournit des exemples d'initiatives admissibles qui pourraient être financées. Vous trouverez un outil ci-dessous pour vous aider à déterminer si votre demande est admissible.

Subventions aux Autochtones du FIMC : Vérification de l'admissibilité

Votre initiative est-elle admissible aux Subventions aux Autochtones du FIMC?

- 1. Organisation :** Faites-vous partie d'une organisation autochtone ou d'une organisation non autochtone légalement constituée en société ou enregistrée au Canada qui travaille au nom d'un partenaire autochtone?
- 2. Minéraux critiques :** Votre initiative est-elle associée à un projet d'extraction de minéraux critiques pour lequel un des 34 minéraux figurant dans la [liste des minéraux critiques du Canada](#) devrait constituer **au moins 50 % de la production totale en volume de minéraux**?

Aluminium	Éléments des terres rares	Indium	Molybdène	Tantale
Antimoine	Étain	Lithium	Nickel	Tellure
Bismuth	Fluorine	Magnésium	Niobium	Titane
Césium	Gallium	Manganèse	Phosphore	Tungstène
Chrome	Germanium	Métaux du groupe platine	Potasse	Uranium
Cobalt	Graphite	Minerai de fer de haute pureté	Scandium	Vanadium
Cuivre	Hélium		Silicium-métal	Zinc

- 3. Infrastructures :** Votre initiative est-elle associée à un **projet d'infrastructures d'énergie propre ou de transport admissible** qui permettra d'augmenter la production de minéraux critiques, tel que précisé sur la [page Web du FIMC](#)?
 - **Les projets d'infrastructures d'énergie propre**, dans le cadre du programme, sont ceux qui favorisent la performance environnementale tout en soutenant l'accroissement de la production de minéraux critiques en améliorant l'accès aux réseaux électriques existants ou en intégrant une source d'énergie renouvelable.
 - **Les projets d'infrastructures de transport**, dans le cadre du programme, sont ceux qui permettent directement le développement ou l'expansion de ressources en minéraux critiques, y compris les routes, les chemins de fer et les infrastructures de transport maritime nécessaires pour relier la mine aux segments intermédiaires des chaînes de valeur (p. ex., aux installations de traitement ou aux systèmes de transport qui permettent l'accès aux marchés mondiaux).

4. Activités de votre initiative : Votre initiative comporte-t-elle des activités **de mobilisation, de renforcement des capacités et/ou de collecte ou de partage des connaissances**, comme il est indiqué ci-dessous?

- Les activités de **mobilisation** peuvent comprendre :
 - assister à des réunions, à des conférences ou à des dialogues pertinents, ou en organiser;
 - assister à des cérémonies autochtones, ou en organiser;
 - fournir des commentaires pour les évaluations des impacts ou environnementales, ou les mesures d'adaptation.
- Les activités de **renforcement des capacités** peuvent comprendre :
 - suivre et concevoir de la formation et concevoir du matériel éducatif (p. ex., dialogues avec des experts, cours pratiques);
 - embaucher des consultants ou du personnel (qui entreprendront des activités financées par les Subventions aux Autochtones du FIMC).
- Les activités de **collecte/partage des connaissances** peuvent comprendre :
 - produire des rapports, des études ou d'autres documents écrits;
 - entreprendre d'autres activités de collecte et de partage des connaissances (p. ex., intégration des connaissances traditionnelles).

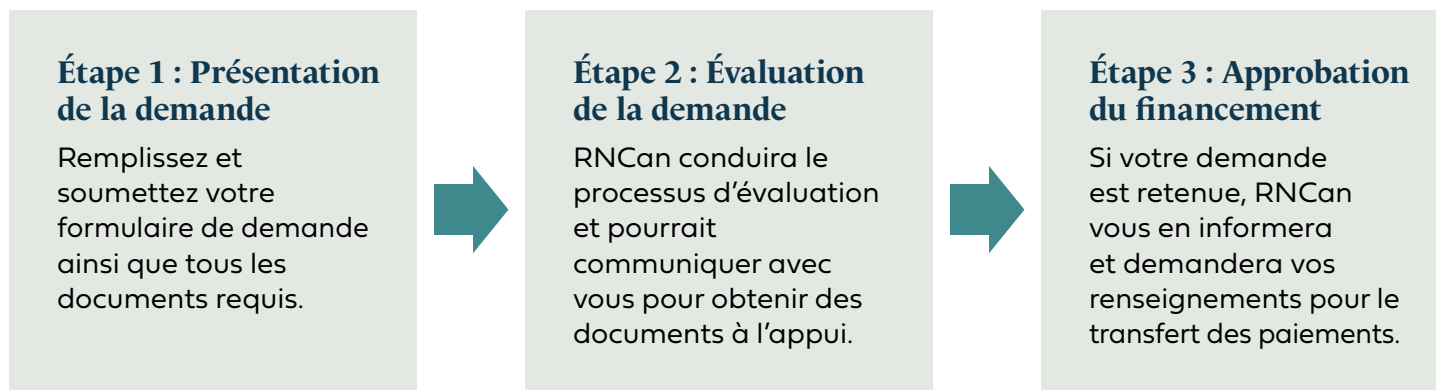
Si vous avez répondu **oui** aux questions ci-dessus,
votre initiative est **admissible** aux Subventions aux Autochtones du FIMC!

Exemples de demandes

Exemple	Production de minéraux critiques	Projet d'infrastructures d'énergie propre et/ou de transport	Activités admissibles
1	Projet d'extraction de nickel à l'étape de la conception (c.-à-d., pas encore en construction ou en production)	Études d'ingénierie visant à faire progresser l'aménagement d'une route d'accès pour soutenir les activités minières futures prévues	Financement d'un conseil régional des Premières Nations pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental afin de déterminer la faisabilité de l'aménagement routier
2	Projet minier de cuivre (75 % de minéraux critiques) et d'or (25 % de minéraux non critiques) à l'étape préalable au développement (c.-à-d., finalisation des approbations et des accords nécessaires)	Avancement d'un contrat d'achat d'électricité en vue de la vente d'énergie propre provenant d'un parc solaire appartenant à des Inuits pour soutenir des activités minières imminentes	Financement d'une société de développement économique invitée pour embaucher des consultants chargés de procéder à la constitution légale d'un partenariat et de négocier un contrat d'achat d'électricité avec un promoteur d'extraction de minéraux critiques
3	Projet minier de lithium sur le point de commencer	Développement d'infrastructures de routes d'accès et de lignes de transport pour soutenir les activités minières	Financement pour permettre à une communauté métisse de mener des consultations communautaires afin de déterminer comment elle souhaite participer au projet

Section 2 : Processus de demande

Cette section fournit des détails sur la façon de soumettre votre demande, dont la documentation requise au moment de la soumission, ainsi qu'un aperçu du processus d'évaluation et des critères que RNCan utilisera pour sélectionner les initiatives à financer.



Étape 1 : Présentation de la demande

En plus du formulaire de demande dûment rempli, vous devez fournir les renseignements suivants :

- des devis ou des estimations d'entreprises qui fourniront des biens ou des services pour l'initiative (p. ex., consultants, services juridiques, facilitateurs, chercheurs);
- des renseignements pour confirmer les autres sources de financement contribuant à l'initiative, le cas échéant;
- des documents de constitution, le cas échéant, et les états financiers récents :
 - ▶ les communautés autochtones reconnues en vertu de la *Loi sur les Indiens* peuvent **indiquer qu'elles sont une bande visée par la Loi sur les Indiens et qu'elles ne sont pas tenues de fournir des documents de constitution** (mais des documents seront requis si vous êtes une société de développement économique);
 - ▶ **si des états financiers vérifiés ne sont pas disponibles, des états financiers non vérifiés seront acceptés;**
- une lettre d'appui de la direction d'une organisation autochtone partenaire, si vous présentez une demande en tant qu'organisation non autochtone.

Au cours du processus de soumission, vous pouvez également être invités à fournir :

- des renseignements supplémentaires sur le projet minier connexe et ses infrastructures habilitantes;
- des lettres d'appui des partenaires dont la collaboration est nécessaire à la réalisation de l'initiative.

Les demandes dûment remplies peuvent être soumises par courriel, à cmif_ig-sa_fimc@nrcan-rncan.gc.ca. Veuillez envoyer un courriel à cmif_ig-sa_fimc@nrcan-rncan.gc.ca si vous avez des questions.

Étape 2: Évaluation de la demande

Les demandes seront d'abord examinées pour s'assurer qu'elles sont complètes et **admissibles**. Les demandes admissibles seront ensuite classées par ordre de priorité en fonction de critères qui tiennent compte des points forts de la demande, ainsi que du contexte et de l'état du développement des minéraux critiques et des infrastructures connexes. **Le soutien autochtone au développement des minéraux critiques ou de projets d'infrastructures connexes n'est pas une exigence de financement.**

Les demandes seront classées par ordre de priorité en fonction des **critères d'évaluation** suivants :

- **les activités décrites dans la demande ont le potentiel de générer des avantages importants pour les peuples autochtones**, tels que définis par le ou les groupes autochtones rattachés à la demande (p. ex., les activités décrites dans la demande entraîneront des avantages immédiats et durables, ou atténueront les impacts sur une ou plusieurs communautés);
- **le développement des minéraux critiques ou des infrastructures peut avoir des effets positifs ou négatifs importants sur :**
 - **les peuples autochtones**, tels que décrits par le ou les groupes autochtones rattachés à la demande (p. ex., des impacts négatifs sur les moyens de subsistance traditionnels, ou encore la création d'opportunités de formation et d'emploi);
 - **l'environnement**, tel que déterminé par le ou les groupes autochtones rattachés à la demande (p. ex., des impacts sur les espèces au cœur des pratiques de chasse de subsistance) et/ou d'autres sources (p. ex., développement proposé dans une zone écologiquement sensible);
- **l'état d'avancement du développement des minéraux critiques ou des infrastructures** (p. ex., un groupe autochtone cherchant du financement pour participer à un projet qui atteindrait la phase de construction de façon imminente serait prioritaire en raison de l'urgence d'un soutien financier);
- **la répartition du financement entre les groupes autochtones** du Canada (c.-à-d., la promotion d'une répartition équilibrée du financement du programme entre les régions et les groupes).

Les critères de **diligence raisonnable** suivants seront également appliqués :

- les activités proposées s'harmonisent avec l'initiative proposée et sont quantifiables et mesurables;
- les activités proposées sont réalisables (capacité organisationnelle, expérience pertinente, échéanciers);
- les dépenses proposées sont admissibles, raisonnables et nécessaires pour atteindre les objectifs de l'initiative;
- les risques et les stratégies d'atténuation connexes sont correctement identifiés;
- le bénéficiaire proposé est en règle avec RNCan;
- l'évaluation des risques de l'organisation requérante et de l'initiative a permis de déterminer que les risques sont faibles.

Étape 3: Approbation du financement

L'équipe de Subventions aux Autochtones du FIMC vous informera si votre demande est sélectionnée pour recevoir du financement. Lorsque le financement sera approuvé, vous devez fournir un **formulaire d'inscription du bénéficiaire et de dépôt direct**, avec des renseignements bancaires (p. ex., spécimen de chèque), pour faciliter les paiements de transfert électroniques (car l'émission de fonds par chèque ne sera pas possible).

Section 3 : Lignes directrices sur le formulaire de demande

Cette section fournit des conseils et des exemples pour vous aider à remplir chaque section du formulaire de demande.

Les lignes directrices sont dans des zones de texte jaunes.

Les exemples sont dans des zones de texte bleues.

Renseignements généraux sur le demandeur

En haut de votre formulaire de demande (p. 1), vous devrez fournir :

- le nom légal de l'organisation requérante;
- le nom du signataire et son rôle dans l'organisation;
- les coordonnées de l'organisation, y compris l'adresse postale complète, le numéro de téléphone et l'adresse courriel.

Organisation requérante (questions 1 à 3)

1. Sélectionnez votre type d'organisation.

- Un demandeur doit être une organisation autochtone ou une organisation non autochtone dûment constituée en société ou enregistrée au Canada qui travaille au nom d'un partenaire autochtone.
- Les organisations autochtones à but lucratif et à but non lucratif devront fournir la preuve que 51 % ou plus de leur organisation sont détenues par des peuples autochtones.
- Les organisations canadiennes à but non lucratif devront fournir la preuve qu'elles sont enregistrées au Canada.
 - Les documents pour la constitution en société/l'enregistrement et la possession peuvent être envoyés avec la demande, mais si la documentation n'est pas disponible, les renseignements peuvent être fournis dans un document d'annexe distinct.

2. Si vous présentez une demande au nom d'un partenaire autochtone, veuillez indiquer le nom de l'organisation autochtone avec laquelle vous travaillez.

- Si cela s'applique à votre demande, veuillez fournir le nom de l'organisation autochtone avec laquelle vous travaillez et inclure une lettre d'appui de la direction de cette organisation autochtone confirmant que vous ou votre organisation travaillez en leur nom. Si vous présentez une demande en tant qu'organisation autochtone, veuillez passer à la [question 3](#).

3. Les organisations autochtones associées à cette demande sont... (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent).

- Veuillez sélectionner la ou les distinctions autochtones (c.-à-d., Premières Nations, Inuits, Métis) qui sont associées à votre demande.

Désignation nordique ou éloignée (questions 4 à 5)

4. L'organisation autochtone associée à cette demande est-elle associée à une ou plusieurs communautés situées dans une région éloignée ou nordique?

- ▶ Si « oui », sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent à la [question 5](#).
- ▶ Si « non », passez à la [question 6](#).

- La présence d'un demandeur ou de l'organisation/groupe autochtone qu'il représente dans un endroit nordique ou éloigné déterminera le montant maximal de financement auquel il est admissible.

Emplacement du demandeur ou de l'organisation autochtone partenaire	Financement maximal par organisation
Régions nordiques ou éloignées	200 000 \$
Régions non nordiques ou non éloignées	150 000 \$

5. L'organisation autochtone associée à cette demande est-elle associée à une ou plusieurs communautés présentant l'une ou l'autre des caractéristiques nordiques et éloignées décrites ci-dessous (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)?

- Si vous avez répondu « oui » à la [question 4](#), sélectionnez les caractéristiques nordiques ou éloignées qui s'appliquent.
- Vous pouvez également choisir de préciser d'autres raisons pour lesquelles la ou les communautés peuvent être considérées comme nordiques ou éloignées en ajoutant de l'information dans la zone de texte.

Projet minier et d'infrastructures liées aux minéraux critiques (questions 6 à 8)

Votre initiative doit soutenir la mobilisation ou la participation des Autochtones en lien avec le développement ou le déploiement potentiel d'un projet d'infrastructures admissible qui permettra la production de minéraux critiques sur des sites miniers de minéraux critiques spécifiques au Canada. Une liste des mines de minéraux critiques et des projets avancés actifs au Canada se trouve sur la [carte interactive de RNCan](#). Veuillez noter que les projets d'extraction de minéraux critiques qui n'apparaissent pas sur cette carte peuvent tout de même être admissibles s'ils répondent à toutes les exigences.

6. Nommez et décrivez **au moins un projet d'infrastructures liées aux minéraux critiques admissible** associé à cette demande, le type d'infrastructures d'énergie propre ou de transport (p. ex., énergie solaire, éolienne, route d'accès) et son stade de développement (c.-à-d., à l'étape de la conception, en cours de mise en œuvre).

- Le projet d'infrastructures peut être **à l'étape de la conception** (p. ex., études de pré faisabilité et liées aux impacts) ou être **en cours de mise en œuvre** (p. ex., mobilisation pour des processus réglementaires ou négociation d'accords).
- La figure 1 présente quelques exemples de projets d'infrastructures admissibles.
- De plus amples renseignements sur les projets d'infrastructures admissibles se trouvent à [l'annexe A](#).

Les projets d'infrastructures liés aux minéraux critiques peuvent comprendre :

-  Systèmes de stockage pour batterie
-  Projets de production d'énergie renouvelable et de remplacement associés à une mine
-  Infrastructure de raccordement au réseau et de transmission
-  Bornes de recharge pour véhicules électriques pour l'équipement minier
-  Infrastructures permettant l'accès à la mine (routes, chemins de fer, transport maritime)

Figure 1 : Exemples de projets d'infrastructures

Exemples de réponses :

« Cette initiative concerne une nouvelle route d'accès proposée pour [le/l'/la] [Nom de la mine ou du projet] de la société minière XYZ. Le tracé de la route d'accès n'a pas encore été déterminé, car il en est encore à l'étape initiale de la conception. »

ou

« Cette initiative concerne une nouvelle ligne de transport pour alimenter [le/l'/la] [Nom de la mine ou du projet] de la société minière XYZ. La ligne de transport est prête à être développée, car toutes les approbations réglementaires et relatives aux permis nécessaires ont été obtenues. »

7. Identifiez au moins un projet de minéraux critiques qui sera rendu possible par le projet d'infrastructures mentionné à la [question 6](#). Veuillez indiquer, au meilleur de vos connaissances :
- le nom et l'emplacement du ou des projets miniers;
 - la ou les entreprises faisant progresser le ou les projets miniers;
 - le ou les minéraux qui devraient être produits;
 - les renseignements sur les progrès récents liés au gisement (p. ex., rapports techniques terminés).

- En règle générale, un projet de minéraux critiques est un projet où les [minéraux critiques](#) devraient représenter au moins 50 % de la production en volume de la mine.
- L'exigence de 50 % de la production en minéraux critiques pourrait être vérifiée par un rapport technique tel qu'une estimation des réserves minérales, une étude de préfaisabilité ou une étude de faisabilité. S'il n'y en a pas, un communiqué de presse confirmant l'exigence de 50 % de la production en minéraux critiques et indiquant qu'un rapport technique est en cours peut suffire.

Exemples de réponses :

« Des améliorations à la route d'accès sont nécessaires pour permettre l'expansion [de la/du] [Nom de la mine ou du projet] de la société minière XYZ, [situé/située] [dans/à] [Village, Ville, Région], pour transporter la production [de/d'] [nom du ou des minéraux critiques] vers une nouvelle destination aux fins de traitement. La mine est en exploitation depuis une dizaine d'années, et une étude de faisabilité et une évaluation environnementale viennent tout juste d'être menées pour l'agrandissement. »

ou

« La ligne de transport proposée reliera [le/l'/la] [Nom de la mine ou du projet] de la société minière XYZ, [situé/située] [dans/à] [Village, Ville, Région], à l'infrastructure régionale pour faciliter la production future [de/d'] [nom du ou des minéraux critiques]. Le promoteur a terminé une évaluation économique préliminaire il y a deux ans, et une étude de préfaisabilité est en cours. »

8. Dans quelle mesure les organisations, les communautés ou les groupes autochtones associés à la présente demande ont-ils été mobilisés par le ou les promoteurs du projet minier et d'infrastructures liées aux minéraux critiques faisant l'objet de la présente demande? Veuillez préciser.

- Si cela s'applique à votre demande, veuillez fournir une description de la mobilisation à ce jour. Si ce n'est pas le cas, passez à la [question 9](#).

Exemples de réponses :

« Dès le début du processus, la communauté a participé activement à la planification de la route d'accès lors de réunions régulières et des visites sur place avec la société minière XYZ. La collaboration continue comprendra l'intégration des connaissances traditionnelles dans le choix des tracés et les négociations en vue d'un accord sur les répercussions et les avantages liés au projet d'infrastructures. »

ou

« Il y a eu peu de mobilisation par la société minière XYZ jusqu'à présent concernant la ligne de transport proposée. Compte tenu des répercussions potentielles du projet sur les droits ancestraux et l'utilisation des terres, il est nécessaire d'amorcer une mobilisation pour respecter l'obligation de consulter. »

Impacts potentiels des projets miniers et d'infrastructures (questions 9 à 10)

9. Veuillez décrire les impacts positifs et/ou négatifs que les infrastructures liées aux minéraux critiques et/ou le développement minier peuvent avoir pour les organisations, les communautés ou les groupes autochtones associés à cette demande. Veuillez prendre en considération les types d'impacts possibles suivants :
- impacts écologiques;
 - retombées économiques;
 - impacts sociaux et culturels;
 - incidences sur les ressources organisationnelles.

- Exemples d'impacts positifs potentiels : réduction de la pollution atmosphérique, nouveaux programmes de formation, nouvelles possibilités d'emploi et amélioration de l'accès aux services pour les communautés éloignées.
- Exemples d'impacts négatifs potentiels : fragmentation de l'habitat, pression sur les économies traditionnelles, perturbation des utilisations traditionnelles des terres et fardeau administratif accru pour les organisations locales.

Exemple de réponse :

« La route d'accès proposée pourrait créer des possibilités économiques en reliant notre communauté éloignée à l'autoroute, ce qui améliorera l'emploi dans la région. Bien que la construction de routes puisse créer des emplois à court terme, il est nécessaire de mobiliser davantage le promoteur et de négocier plus avec lui afin d'établir des engagements clairs à l'égard de l'approvisionnement autochtone et des avantages à long terme. La construction et l'utilisation de la route et de la mine auront probablement des répercussions écologiques, notamment la fragmentation de l'habitat et la contamination potentielle de l'eau. En collaboration avec le promoteur, nous effectuerons une évaluation environnementale dirigée par des Autochtones afin de cerner ces risques et d'élaborer des mesures d'atténuation appropriées pour les réduire ou les enrayer. L'amélioration de la connectivité peut également améliorer le bien-être de notre communauté en augmentant l'accès aux services essentiels, comme les soins de santé, qui sont difficiles à obtenir dans notre communauté éloignée. Cependant, la participation à des évaluations environnementales et à des négociations avec le promoteur imposera un fardeau administratif important à la capacité limitée de ressources de notre organisation. L'examen des documents, la participation aux réunions et l'embauche d'experts nécessiteront une capacité qui n'est pas disponible actuellement. Sans un soutien ou un financement adéquat, notre capacité à défendre les intérêts de notre communauté pourrait être limitée. »

10. À votre connaissance, les infrastructures et la mine proposées seraient-elles situées dans une zone écologiquement sensible ou culturellement importante? Si oui, veuillez préciser.

- Si vous le savez, indiquez à l'aide d'une description si les infrastructures ou la mine proposées chevaucheront ou seront adjacentes à une ou plusieurs des types de zones suivants :

- des zones écologiquement sensibles (p. ex., espèces en péril, habitat essentiel, milieux humides, aires de conservation, corridors écologiques);

Remarque : Les ressources suivantes peuvent vous aider à déterminer si les infrastructures ou la mine proposées seront situées sur une ou plusieurs zones écologiquement sensibles ou à proximité :

- [la carte Les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrants](#);
- [la publication Aires conservées au Canada](#) et la [carte de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#);
- [la Carte de l'inventaire canadien des terres humides](#);
- des zones culturellement importantes (p. ex., sites sacrés, sites archéologiques, zones utilisées pour la récolte ou les pratiques culturelles).

Exemple réponse:

« Le site de la route d'accès proposée chevauchera les zones utilisées par [Nom de la communauté] pour la récolte traditionnelle et les pratiques culturelles. La zone comprend de l'habitat essentiel pour [le/l'/la ou les] [nom d'espèce ou noms d'espèces] dont dépend notre communauté, ainsi que des milieux humides d'importance écologique. La perturbation de ces milieux humides pourrait modifier la qualité de l'eau et son débit et entraîner la libération de carbone stocké. La construction et l'utilisation de la route pourraient avoir des répercussions à long terme sur les terres, les systèmes d'eau et les populations fauniques. »

À propos de votre initiative dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC (questions 11 à 22)

Résumé de l'initiative

11. Quel est le nom de l'initiative que vous proposez?

- Veuillez fournir un bref nom pour l'initiative qui reflète l'objectif de l'initiative. Ce nom sera utilisé pour faire référence à l'initiative dans tout document de communication publique qui pourrait être élaboré.

Exemple de réponse :

« Renforcer la mobilisation et la participation de la communauté pour le projet de ligne de transport d'électricité de Cherry Hill »

12. Sélectionnez les groupes autochtones qui participent à votre initiative (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent).

- Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent (c.-à-d., Premières Nations, Inuits, Métis) en fonction de l'organisation ou des organisations, de la ou des communautés, ou du ou des groupes autochtones qui pourraient participer à votre initiative ou en profiter.

13. Fournissez un résumé général de l'initiative proposée, y compris :

- a. l'objectif de l'initiative (p. ex., renforcer la capacité d'évaluer les effets des infrastructures proposées);
- b. les activités de mobilisation, de renforcement des capacités, et/ou de collecte ou de partage des connaissances que vous prévoyez entreprendre;
- c. la façon dont ces activités sont liées au projet d'infrastructures admissible.

- Les activités décrites pour répondre à cette question doivent correspondre à celles sélectionnées dans le tableau Activités, extrants et résultats à la [question 18](#) de la demande.

Exemple de réponse :

« **L'objectif** de l'initiative proposée est d'accroître la sensibilisation et la participation de la communauté au projet de route d'accès de Cherry Hill par la mobilisation, le renforcement des capacités, et la collecte et le partage des connaissances. L'initiative proposée vise à s'assurer que les droits, les points de vue et les intérêts de [Nom de la communauté] sont reflétés de manière significative dans la conception et la mise en œuvre de la route d'accès; et à soutenir les avantages à long terme pour notre communauté grâce à un partenariat officiel dans le cadre du projet.

Les activités de mobilisation seront axées sur la facilitation d'un dialogue transparent avec la société minière XYZ. Nous organiserons une réunion visant à discuter de la conception du projet, des échéanciers et des plans de mise en œuvre, afin d'assurer une compréhension mutuelle et de déterminer les domaines de participation de la communauté. Nous entamerons des négociations en vue d'incorporer légalement un partenariat entre notre organisation et la société minière XYZ, établissant une propriété par actions qui permet le partage des revenus et donne la priorité à l'approvisionnement autochtone tout au long de la construction et pendant toute la période d'entretien de la route d'accès.

Les activités de renforcement des capacités renforceront notre capacité interne à collaborer efficacement avec la société minière XYZ et à défendre les priorités de notre communauté. Cela comprendra une séance de formation d'une semaine sur l'engagement et la négociation pour notre personnel, leur fournissant les connaissances et les compétences nécessaires pour participer activement aux négociations de partenariat. Nous embaucherons également des consultants juridiques pour fournir des conseils d'experts pendant les négociations et soutenir l'exécution de l'accord de partenariat officiel.

Des activités de collecte et de partage des connaissances seront prévues pour assurer la participation de la communauté à la conception et à la mise en œuvre de la route d'accès. Nous organiserons une série de réunions communautaires pour présenter la proposition de projet, recueillir des commentaires, et cerner les préoccupations et les priorités. Les renseignements recueillis lors des réunions communautaires serviront à l'élaboration d'un rapport décrivant la position de notre organisation sur la route d'accès. Le rapport sera partagé avec la communauté et la société minière XYZ en vue de servir d'élément clé pour les prochaines étapes de la planification et de la mise en œuvre du projet afin d'assurer l'harmonisation entre le projet et nos priorités. »

14. Fournissez votre meilleure estimation des dates de début et de fin de votre initiative.

- Pour cet appel de propositions, l'initiative doit avoir lieu entre le **1^{er} avril 2026 et le 31 mars 2028**.
 - Veuillez vous assurer que les dates de début et de fin correspondent aux dates précisées dans le tableau Activités, extraits et résultats à la [**question 18**](#).

15. Précisez le ou les lieux où se dérouleront votre initiative.

- Votre réponse devrait inclure le nom du lieu, de la municipalité ou de la communauté, et de la province ou du territoire.
- Dans les cas où le nom d'un lieu n'est pas disponible, vous pouvez inclure les coordonnées de l'emplacement dans le format latitude et longitude (p. ex., 45.424721, -75.695000).

Exemples de réponses :

« Nos activités se dérouleront au centre communautaire local, [dans/à] [Municipalité, Communauté], en Ontario. »

ou

« Nos activités se dérouleront sur le site [de la/du] [Nom de la mine ou du projet] de la société minière XYZ, [situé/située] à [00.000000, -00.000000]. »

Résultats et avantages

16. Décrivez brièvement le ou les résultats que vous prévoyez atteindre grâce à votre initiative.

- Votre réponse doit décrire clairement les résultats mesurables (c.-à-d., dénombrables) afin de démontrer si vos objectifs ont été atteints.

Exemples de réponses :

« Environ 30 membres de la communauté ont assisté à deux réunions pour partager leurs points de vue afin d'éclairer la conception du parc solaire proposé et d'atténuer les impacts environnementaux.

Environ 20 membres du personnel et de la communauté ont acquis les connaissances, les compétences et les certifications requises pour participer à la surveillance environnementale en vue de la construction du parc solaire proposé.

Un protocole de mobilisation a été élaboré pour la conception et la construction du parc solaire proposé. Il intègre les connaissances traditionnelles pour s'assurer que les échéanciers de mobilisation ne chevauchent pas les pratiques traditionnelles saisonnières. »

17. Décrivez les avantages qui devraient découler de l'initiative proposée, y compris ceux pour les autres groupes démographiques et les organisations qui participeront à l'initiative ou en profiteront (p. ex., les aînés, les jeunes, les organisations autochtones, les organisations de l'industrie), comment ils en bénéficieront et quand vous prévoyez que ces avantages pourraient se concrétiser (p. ex., pendant la mise en œuvre de l'initiative, dans le futur, si l'infrastructure venait à être développée).

- Votre réponse doit clairement indiquer les avantages pour les groupes démographiques, les organisations ou les communautés spécifiques, dans la mesure du possible.

Exemple de réponse :

« Les aînés offriront leurs connaissances traditionnelles et leurs conseils lors des réunions communautaires et de l'examen des rapports. Les membres du Conseil jeunesse participeront à des réunions communautaires pour fournir leurs commentaires sur le projet. Ces réunions permettront de s'assurer que les voix des aînés et des jeunes éclairent le plan du projet, ce qui entraînera une gamme d'avantages potentiels (p. ex., déviation de la route d'accès autour d'un site important sur le plan culturel, formation des jeunes pour participer à la surveillance environnementale). Notre personnel acquerra également des compétences grâce à une formation sur la mobilisation et la négociation, ce qui améliorera notre capacité à diriger cette initiative et à participer à de futurs projets proposés sur notre territoire. Nous consentons au projet et, si la société minière XYZ veille aux intérêts et aux préoccupations de la communauté, la société en bénéficiera également (p. ex., les revenus du projet, une main-d'œuvre locale pour soutenir ses activités).

L'initiative proposée devrait générer des avantages à court et à long terme pour [Nom de la communauté]. À court terme, les membres de la communauté, y compris les aînés et les jeunes, bénéficieront d'une sensibilisation et d'une participation accrues au projet de ligne de transport d'électricité de Cherry Hill grâce à des activités ciblées de mobilisation et de partage des connaissances. Notre personnel acquerra les compétences et la confiance nécessaires pour participer aux négociations et aux discussions sur les projets. Cela renforcera la capacité de notre organisation à défendre les intérêts de notre communauté.

À court et à long terme, l'officialisation d'un partenariat avec la société minière XYZ devrait entraîner un partage des revenus et des possibilités d'approvisionnement pour [Nom de la communauté Autochtone], ce qui créera des avantages économiques à long terme. Les jeunes pourraient également bénéficier d'opportunités d'emploi et de formation futures liées à la construction et à l'exploitation de la ligne de transport d'électricité. »

Activités, extrants et résultats

18. Décrivez davantage les activités que vous proposez d'entreprendre dans le cadre de votre initiative en remplissant le tableau 1 du formulaire de demande.

- Une réponse doit comprendre les renseignements suivants pour chacune des activités de l'initiative :
 - ▶ **Activité** : sélectionnez l'activité qui convient le mieux dans le menu déroulant (p. ex., Assister / organiser des réunions; Produire des rapports / des études écrits);
 - ▶ **Description** : fournissez une brève description qui explique ce qui sera entrepris dans le cadre de l'activité, en étant aussi précis que possible pour justifier les coûts connexes (requis dans la section Coûts);
 - ▶ **Extrants et résultats** : fournissez un indicateur avec une cible que vous avez l'intention d'atteindre pour l'activité :
 - les activités doivent comprendre un indicateur mesurable (c.-à-d., dénombrable) (p. ex., « 3 membres du personnel suivront la formation »);
 - ▶ **Date de début / Date d'achèvement** : entrez la date de début et la date d'achèvement de l'activité :
 - **assurez-vous que toutes les dates** cadrent avec les dates de début et de fin fournies à la [question 14](#);
 - ▶ veuillez noter que vous devrez vous référer au numéro de chaque activité identifiée dans le tableau 1 lors de l'élaboration de votre tableau budgétaire (tableau 2).
- De plus amples renseignements sur les activités et les dépenses admissibles se trouvent à l'[annexe B](#).
- **Remarque** : Les demandeurs retenus devront faire état à la fin de chaque exercice financier sur des extrants et des résultats.

Exemple de réponse :

N°	Activité	Description	Extrants et résultats	Date de début	Date d'achèvement
1	Entreprendre des études ou de la formation	Participer à une séance de formation d'une semaine offerte par Consultants ABC pour accroître la capacité de mobilisation	3 membres du personnel de notre organisation assisteront aux séances de formation	07-06-2026	07-10-2026
2	Assister / organiser des réunions	Organiser une journée portes ouvertes pour discuter d'une proposition d'infrastructures liées aux minéraux critiques et obtenir les commentaires des participants	40 membres de la communauté présents	08-12-2026	08-14-2026
3	Assister / organiser des réunions	Tenir une réunion avec la société minière XYZ pour discuter de sa proposition d'infrastructures liées aux minéraux critiques	6 délégués de notre organisation et de la société minière XYZ présents	09-09-2026	09-09-2026
4	Produire des rapports / des études écrits	Publier un rapport soulignant la position de notre organisation sur la proposition d'infrastructures liées aux minéraux critiques	1 rapport écrit publié	09-20-2026	12-31-2026
5	Embauche de consultants / personnel (pour des travaux connexes)	Embaucher des consultants pour exécuter la constitution légale d'un partenariat afin de favoriser la participation aux possibilités liées aux infrastructures	2 consultants embauchés pour entreprendre les activités financées par Subventions aux Autochtones du FIMC	06-10-2026	12-31-2026

Coûts

19. Dans le tableau 2 du formulaire de demande, fournissez un budget détaillé pour votre initiative, en associant vos coûts avec la catégorie de dépenses admissibles appropriée.

- **Précisez les montants associés à toutes les dépenses admissibles** dans votre proposition.
 - Les Subventions aux Autochtones du FIMC peuvent couvrir jusqu'à 100 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence du financement maximal selon l'emplacement de l'organisation autochtone associée à cette demande (entre 150 000 \$ et 200 000 \$). Pour cette demande, toutes les dépenses doivent être engagées avant le 31 mars 2028. Les dépenses contenues dans le budget doivent cadrer avec les dates de début et d'achèvement précisées dans le tableau Activités, extrants et résultats ci-dessus en veillant à ce que les dépenses soient placées dans les colonnes d'exercice financier appropriées.
- La description des dépenses doit inclure **le ou les numéros d'activités de la [question 18](#)**, le cas échéant.
- Les montants devront être **inscrits dans les colonnes de l'exercice financier** (2026-2027 ou 2027-2028) **qui correspondent à l'exercice financier pendant lequel les activités** auront lieu.
 - **Exemple** : Si les déplacements n'ont lieu qu'entre le 1er avril 2026 et le 31 mars 2027, les frais de déplacement admissibles doivent être inscrits dans la colonne 2026-2027.
- **Assurez-vous que le budget ne comprend que les dépenses liées au financement demandé dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC**, et non le coût total associé à l'initiative (c.-à-d., les dépenses payées et les contributions versées par le demandeur ou d'autres sources de financement).
- **Veillez inclure des devis ou des estimations des entreprises qui fourniront des biens ou des services pour l'initiative** (p. ex., consultants, services juridiques, facilitateurs, chercheurs).
- **S'il y a lieu, les salaires et les avantages sociaux doivent être ventilés selon les taux de rémunération du personnel multipliés par le nombre d'heures consacrées aux activités financées par Subventions aux Autochtones.**

Exemple de réponse :

Catégorie	Description des dépenses (inclure tout numéro d'activité pertinent du tableau 1 auquel cette catégorie s'applique)	A Demande dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC (2026-27)	B Demande dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC (2027-28)	(A + B) Total des demandes dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC
Salaires et avantages sociaux	Activités 1, 2, 3 et 4. Salaire de 3 membres du personnel pour diriger les activités de l'initiative	18 765 \$	0 \$	18 765 \$
Services professionnels, juridiques et de passation de marchés	Activité 5. Embaucher des consultants pour exécuter la constitution légale d'une propriété par actions	32 000 \$	0 \$	32 000 \$
Déplacements, y compris les repas et l'hébergement (selon les tarifs du Conseil national mixte)	Activité 1. Déplacement et hébergement pour 3 membres du personnel participant à une formation d'une semaine sur la mobilisation	11 000 \$	0 \$	11 000 \$
Services d'impression et de traduction	Activités 2, 3 et 4. Matériel et services de traduction pour les réunions communautaires et la réunion avec la société minière XYZ; impression et traduction du rapport	13 000 \$	0 \$	13 000 \$
Équipement et fournitures de laboratoire, scientifiques, de terrain et de sécurité personnelle		0 \$	0 \$	0 \$
Frais de formation ou autres formes de transferts financiers aux stagiaires et aux étudiants non salariés	Activité 1. Frais d'inscription à la formation pour 3 membres du personnel participant à une formation d'une semaine sur la mobilisation	16 000 \$	0 \$	16 000 \$
Services de communications et de médias		0 \$	0 \$	0 \$
Location d'installations, de transport et d'équipement	Activités 2 et 3. Location d'installations pour les réunions communautaires et les réunions avec la société minière XYZ	4 000 \$	0 \$	4 000 \$
Coûts associés à une cérémonie autochtone, y compris les honoraires (à condition que le récipiendaire ne reçoive pas déjà un salaire ou une autre forme d'allocation pour assister à l'événement)	Activité 2. Honoraires pour les aînés participant aux réunions communautaires	3 500 \$	0 \$	3 500 \$
Coûts de la taxe de vente provinciale (TVP), de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH), déduction faite de tout remboursement de taxe auquel le bénéficiaire a droit		0 \$	0 \$	0 \$
Frais généraux directement liés à votre initiative jusqu'à concurrence de 15 % des coûts totaux admissibles (p. ex., Internet, téléphone)		3 500 \$	0 \$	3 500 \$
Total des dépenses éligibles sous le FIMC		101 765 \$	0 \$	101 765 \$

La répartition des coûts des dépenses de la catégorie Salaires et avantages sociaux pourrait être la suivante :

Salaire du personnel : 4 170 \$ de salaire mensuel à 25 % de la charge de travail de l'initiative = 1 042,50 \$
multiplié par six mois de l'initiative = 6 255 \$ multiplié par trois membres du personnel = 18 765 \$

20. Dans le tableau 3 du formulaire de demande, nommez toutes les organisations (y compris la vôtre, le cas échéant) qui contribueront à votre initiative, en précisant le type de contribution et le montant qui sera versé.

Exemple de réponse :

Contributeurs	Type (financière ou en nature)	Description des dépenses	Total des contributions
Demande dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC			101 765 \$
Votre organisation	En nature	Espace de bureau pour planifier et diriger les activités liées à Subventions aux Autochtones du FIMC	15 000 \$
Votre organisation	En nature	Rafrâichissements pour la mobilisation de la communauté et des promoteurs	3 000 \$
Votre organisation	En nature	Salaire de 1 membre du personnel travaillant 25 % de son temps sur les activités de l'initiative financée par Subventions aux Autochtones du FIMC	6 255 \$
[Nom de l'autre ministère et du fonds fédéral]	Contribution financière	Honoraires professionnels pour les formateurs; location d'équipement et d'installations pour la formation sur la surveillance environnementale	50 000 \$
Compagnie minière XYZ	Contribution financière	Honoraires professionnels pour les formateurs	15 000 \$
Coût total de l'initiative			191 020 \$

Dans l'exemple ci-dessus, votre organisation devrait fournir la répartition suivante des coûts des contributions en nature :

Salaire du personnel : 4 170 \$ de salaire mensuel à 25 % de la charge de travail de l'initiative = 1 042,50 \$ multiplié par six mois de l'initiative = 6 255 \$

Remarque : Les demandeurs peuvent soumettre des documents supplémentaires pour répondre aux questions de la demande et fournir la ventilation des coûts.

Équipe

21. Dans le tableau 4 du formulaire de demande, identifiez les membres de l'équipe d'encadrement qui participeront à votre initiative dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC, y compris les membres actuels et prévus.

- Veuillez identifier les personnes qui travailleront à l'initiative et mettre en évidence les compétences qui leur permettront de mener à bien l'initiative.
 - Décrivez l'expertise de chaque membre de l'équipe, ses années d'expérience dans le cadre d'initiatives similaires et son rôle proposé dans l'initiative.
- Si votre organisation a l'intention d'embaucher un consultant pour entreprendre des activités financées par Subventions aux Autochtones, veuillez inclure des renseignements sur ses compétences et son expérience de travail sur des initiatives similaires.

Exemple de réponse :

Membre de l'équipe	Expertise et années d'expérience	Rôle proposé (p. ex., chef d'équipe, facilitateur)
[Nom], [Titre]	24 ans d'expérience en gestion de projets et en coordination de projets multipartites avec échéanciers et livrables; expérience de la liaison entre les communautés autochtones et les promoteurs externes pour tenir compte des intérêts et des préoccupations de la communauté	Chef d'équipe
[Nom], [Titre]	20 ans d'expérience dans l'animation de réunions entre les communautés autochtones et les promoteurs externes sur des projets de ressources naturelles; expérience de la préparation de résumés sur la mobilisation et de la contribution aux énoncés de position et aux rapports	Facilitateur
[Nom], [Titre]	8 ans d'expérience dans le soutien d'activités de facilitation et la direction de la rédaction de rapports officiels et d'exposés de position pour des organisations autochtones; expérience des processus environnementaux et réglementaires liés au développement de ressources naturelles	Responsable du rapport
[Nom], [Titre]	3 ans d'expérience dans le soutien aux activités de facilitation et de mobilisation et à l'élaboration de rapports dans le secteur des ressources naturelles	Soutien à la facilitation et à la mobilisation
[Nom], [Titre]	15 ans d'expérience dans la prestation de conseils juridiques en matière de négociations; expérience de l'officialisation de partenariats dans le domaine du développement de ressources naturelles entre l'industrie et des organisations/communautés autochtones	Négociateur principal

Principaux risques ou défis

22. Dans le tableau 5 du formulaire de demande, identifiez les plus importants risques ou défis associés à votre initiative qui pourraient empêcher votre organisation d'atteindre le résultat souhaité, ainsi que les stratégies d'atténuation connexes que votre organisation a l'intention d'utiliser pour faire face aux risques ou aux défis spécifiés. Trois risques et stratégies d'atténuation sont nécessaires pour qu'une demande soit admissible.

- L'objectif de cette section est de démontrer que les demandeurs ont dûment tenu compte des risques ou des défis potentiels à l'achèvement de leur initiative.
- Vous trouverez dans le tableau bleu ci-dessous des exemples précis.
- Toutes les demandes doivent inclure **trois risques et stratégies d'atténuation** pour être considérées comme admissibles.
- **Les risques et les stratégies d'atténuation de votre demande doivent être liés à l'initiative financée par Subventions aux Autochtones du FIMC et non aux projets miniers et d'infrastructures eux-mêmes.**

Exemples de réponses :

Risques potentiels	Stratégies d'atténuation potentielles
L'équipe de l'initiative peut ne pas avoir l'expérience spécialisée nécessaire pour gérer efficacement les exigences de l'initiative	Consulter une communauté ou un organisme qui a mis en œuvre avec succès une initiative similaire, en tirant parti de ses leçons apprises et de ses pratiques exemplaires pour gérer efficacement les exigences
Le temps disponible pour terminer les travaux de l'initiative peut être insuffisant pour atteindre les résultats souhaités	Élaborer un calendrier pour l'initiative décrivant chaque tâche, sa priorité relative, et le temps nécessaire pour l'accomplir, ainsi que les interdépendances Établir un calendrier alternatif pour l'initiative tenant compte d'une portée réduite qui permet toujours d'atteindre un niveau acceptable des résultats souhaités, au besoin
La budgétisation peut être difficile à finaliser en raison de la volatilité des prix des biens et services nécessaires à l'achèvement de l'initiative	Obtenir des estimations et finaliser la facturation dès que possible afin de maintenir à jour les projections de coûts
D'autres organismes, groupes ou communautés peuvent s'opposer à l'initiative dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC	Faire le suivi régulier des dépenses et des coûts prévus afin de maintenir des estimations exactes
Les consultants embauchés pour entreprendre les travaux de l'initiative peuvent ne pas respecter les échéanciers prescrits	Établir des conditions dans le contrat pour retenir une partie des paiements aux consultants jusqu'à ce que les travaux de l'initiative requis soient terminés avec succès dans les délais prescrits, ou inclure des pénalités de retard si les travaux d'initiative ne sont pas terminés à temps Communiquer le calendrier de l'initiative aux consultants le plus tôt possible afin de minimiser les problèmes liés au respect des échéances du projet

Attestation de conflit d'intérêts

Consultez le contenu de cette section et, au meilleur de vos connaissances, sélectionnez « Oui » ou « Non » selon le contexte de votre organisation.

Déclarations

Consultez le contenu de cette section et, si vous êtes d'accord avec les conditions :

- ajoutez une **signature valide** dans la zone de texte Agent dûment autorisé (Signature);
- **Remarques :**
 - Le signataire devra inclure une signature valide sur la demande en appliquant une « signature numérique basée sur un certificat », telle que décrite sur la page Web d'Adobe, **ou** une « signature manuscrite » (c.-à-d., imprimer la page de signature et la signer, puis la numériser en PDF pour distribution).
 - Une signature ne peut être considérée comme valide que si elle ne peut pas être déplacée sur la page après avoir été appliquée.
- entrez la **date de signature** dans la zone de texte Date;
- entrez le **nom du signataire** dans la zone de texte Nom en caractères d'imprimerie;
- entrez le **rôle du signataire** au sein de l'organisation requérante dans la zone de texte Rôle dans l'organisation.

Clôture

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux Subventions aux Autochtones du FIMC. Une fois que vous avez rempli votre formulaire de demande, n'oubliez pas de le joindre avec tous les documents requis spécifiés à la section **Étape 1 : Présentation de la demande** lorsque vous l'envoyez par courriel à l'équipe de Subventions aux Autochtones du FIMC, à cmif_ig-sa_fimc@nrcan-rncan.gc.ca.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires sur une partie de ce document d'orientation, veuillez communiquer avec l'équipe de Subventions aux Autochtones du FIMC en tout temps.

Annexe A : Projets d'infrastructures admissibles

Le FIMC fournit du financement associé à **des projets d'infrastructures d'énergie propre et de transport** qui permettront **d'augmenter la production** d'une mine produisant **au moins 50 % de minéraux critiques**. Tous les projets financés par le FIMC doivent être entièrement situés au Canada.

Les projets d'infrastructures d'énergie propre, dans le cadre du programme, sont ceux qui favorisent la performance environnementale tout en soutenant l'accroissement de la production de minéraux critiques en améliorant l'accès aux réseaux électriques existants ou en intégrant une source d'énergie renouvelable. Cela comprend :

- les infrastructures des sites miniers (p. ex., la connectivité au réseau; le déploiement d'infrastructures d'énergie renouvelable et de remplacement, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'énergie hydroélectrique, solaire et éolienne; des projets de stockage de batteries et des stations de recharge pour véhicules électriques pour l'équipement minier);
- les projets ayant un impact régional sur le développement ou l'expansion de la production de ressources en minéraux critiques. Les impacts régionaux peuvent inclure les initiatives à grande échelle visant à fournir de l'énergie renouvelable ou de l'énergie de remplacement pour les activités minières dans plus d'un site minier ou des communautés locales (p. ex., les projets hydroélectriques), si l'existence d'un lien concret avec l'objectif du programme d'encourager la production de minéraux critiques est démontrée.

Les projets de production d'énergie doivent avoir une capacité installée nette minimale de 500 kilowatts (kW) s'ils sont dirigés majoritairement par des Autochtones (51 % ou plus) ou de 4 mégawatts (MW) s'ils ne sont pas dirigés majoritairement par des Autochtones (moins de 51 %).

Les projets d'infrastructures de transport, dans le cadre du programme, sont ceux qui permettent directement le développement ou l'expansion de ressources en minéraux critiques, y compris les routes, les chemins de fer et les infrastructures de transport maritime nécessaires pour relier la mine aux segments intermédiaires des chaînes de valeur (p. ex., aux installations de traitement ou aux systèmes de transport qui permettent l'accès aux marchés mondiaux). Pour être admissibles, les infrastructures doivent être destinées au transport de minéraux critiques; les infrastructures qui ne permettraient que la circulation des personnes ou de l'équipement ne sont pas admissibles (p. ex., des pistes d'atterrissage). Les projets de transport peuvent comprendre :

- les infrastructures qui desservent une seule mine (p. ex., une route d'accès);
- les infrastructures régionales qui desservent une mine ou une zone minière et d'autres utilisateurs (p. ex., les communautés à proximité), si l'existence d'un lien concret avec l'objectif du programme d'encourager la production de minéraux critiques est démontrée.

Activités admissibles

Les initiatives admissibles à du financement dans le cadre de Subventions aux Autochtones du FIMC doivent comprendre des activités de mobilisation, de renforcement des capacités, et de collecte et de partage des connaissances liées à un projet d'infrastructures d'énergie propre ou de transport nécessaires au développement ou à l'expansion de la production de minéraux critiques au Canada (c.-à-d., permettre les activités minières, à l'exclusion de la transformation ou de la fabrication) :

- les activités de **mobilisation** peuvent comprendre des réunions et des consultations sur un ou plusieurs projets d'infrastructures admissibles liés au développement de minéraux critiques. Par exemple, les demandeurs peuvent recevoir du financement pour leur permettre de s'engager (en personne ou virtuellement) avec le gouvernement et l'industrie, ainsi que d'autres détenteurs de droits, parties prenantes et partenaires concernant le ou les projets d'infrastructures d'énergie propre ou de transport;
- les activités de **renforcement des capacités** peuvent comprendre l'acquisition ou l'amélioration des compétences, des connaissances et des outils de l'organisation pour lui permettre de participer aux discussions sur un ou plusieurs projets d'infrastructures d'énergie propre ou de transport liés au développement de minéraux critiques;
- les activités de **collecte/partage des connaissances** peuvent comprendre la collecte et la distribution de connaissances autochtones ou occidentales dans le but de soutenir la participation des Autochtones à un ou plusieurs projets d'infrastructures admissibles liés au développement de minéraux critiques. Les activités peuvent être ciblées (p. ex., recueillir des connaissances traditionnelles pour éclairer une étude de faisabilité sur une route d'accès à une mine) ou générales (p. ex., publier un rapport communautaire sur les répercussions et les avantages potentiels d'une infrastructure éolienne proposée pour alimenter une mine voisine)

Dépenses admissibles

Les Subventions aux Autochtones du FIMC peuvent couvrir jusqu'à 100 % des dépenses admissibles nécessaires à la réalisation d'une initiative. Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- les salaires et les avantages sociaux pour le temps consacré par les employés à l'initiative;
- les coûts de formation, y compris les salaires, les allocations ou d'autres formes de transferts financiers aux stagiaires et aux étudiants non salariés, et les frais payés aux formateurs et aux organisations de formation;
- les honoraires, les frais de cérémonie et les frais d'accueil (y compris les cadeaux et les prix culturels) pour les événements d'engagement communautaire et les réunions de projet;
- la location d'installations, de moyens de transport et d'équipement;
- les frais de déplacement, y compris les repas et l'hébergement, selon les tarifs du Conseil national mixte;
- les services professionnels, juridiques et de passation de marchés;
- les services de communications et de médias;
- la traduction, la révision, la publication et l'impression;
- l'équipement et les fournitures de laboratoire, scientifiques, de terrain et de sécurité personnelle;
- les frais généraux, comme les frais d'exploitation des bureaux, jusqu'à concurrence de 15 % du total des dépenses admissibles, à condition qu'ils soient directement liés à l'initiative;
- les coûts de la taxe de vente provinciale, de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée, déduction faite de tout remboursement de taxe auquel le bénéficiaire a droit.

Les dépenses non admissibles comprennent les dépenses en capital, les coûts de construction, la perte de revenus, la rénovation d'immeubles et les frais juridiques liés à un litige ou à des actions en justice similaires. Les Subventions aux Autochtones du FIMC ne couvriront pas ces coûts.